

2 décembre 2008

08.209

Interpellation Hugues Bertrand Chantraine**Les abeilles et les apiculteurs en voie de disparition**

Au cours des derniers hivers, les apiculteurs ont été confrontés à des pertes sévères dans leurs ruches. La cause principale du syndrome d'effondrement de colonies d'abeilles (CCD) est le Varroa, un acarien qui parasite les abeilles, mais les spécialistes pensent que d'autres facteurs synergiques comme certains virus et insecticides pourraient être mises en cause. Ce syndrome est jugé très préoccupant par les apiculteurs, mais aussi par de nombreux écologues, économistes et experts en raison de l'importance économique et écologique de l'abeille en tant que pollinisatrice. Le fait qu'elle est généralement considérée comme une "sentinelle" bioindicatrice de l'état de l'environnement, en raison de sa présence presque partout sur terre, facile à capturer (pour l'abeille domestique), et de sa capacité à collecter via la pollen et le nectar des doses infimes de polluants, alarme également les chercheurs.

Au niveau mondial, les colonies d'abeilles ont diminué de près d'un tiers. Dans le canton de Neuchâtel, on constate la même évolution, et les rangs des apiculteurs deviennent de plus en plus clairsemés et vieillissants.

Les abeilles assurent 80% de la pollinisation des espèces végétales, c'est pourquoi il est de l'intérêt de tous de promouvoir et d'encourager l'apiculture.

Au niveau fédéral (motion Gadiet) un groupe de travail a élaboré un catalogue de mesures visant à promouvoir l'apiculture suisse dans les domaines de la recherche et de la lutte contre les épizooties.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat:

- d'améliorer le soutien à l'apiculture dans le domaine de la formation et de la vulgarisation;
- de sortir les abeilles de la liste des animaux soumis à prélèvement (72 francs par rucher);
- de faire appliquer gratuitement un contrôle renforcé de l'état sanitaire des colonies par les inspecteurs de ruchers;
- de prendre en charge les frais de traitement du Varroa par la taxe pour la lutte contre les épizooties;
- d'étudier la possibilité d'allouer une contribution financière au démarrage pour les nouveaux apiculteurs qui s'installeraient.

Cosignataires: J.-C. Legrix, B. Courvoisier, M.-A. Bugnon, D. Haldimann et J.-L. Gyger.